

13.2 Prélèvements obligatoires

En 2012, le taux de **prélèvements obligatoires** des administrations publiques s'établit à 45,0 % du **produit intérieur brut (PIB)**, soit une hausse de 1,2 point par rapport à 2011. Cette augmentation provient essentiellement de la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales et sociales (1,1 point). Il s'agit d'une part, de celles qui ont été votées avant 2012 pour environ 15 milliards d'euros, et, d'autre part, de celles qui ont été prises lors de la loi de finances rectificative d'août 2012 pour environ 7 milliards d'euros. De nombreuses mesures ont un rendement élevé : il s'agit principalement de la contribution exceptionnelle sur la fortune (2,3 milliards d'euros) qui fait plus que compenser la modification du barème de l'**impôt** de solidarité sur la fortune, de la création d'un deuxième taux réduit de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** à 7 % (2,1 milliards d'euros) et de la hausse des prélèvements sociaux sur le capital (1,9 milliards d'euros). En revanche, quelques contrecoups de mesures passées jouent négativement, notamment ceux liés à la réforme de la taxe professionnelle et à la taxation de la réserve de capitalisation des sociétés d'assurance (*exit tax*).

L'évolution spontanée des prélèvements obligatoires explique le reste de la hausse (+ 0,1 point). En effet, même en l'absence de nouvelles mesures, les prélèvements obligatoires auraient crû de 1,8 %, soit un rythme un peu supérieur à l'évolution du PIB en valeur. Ce dynamisme provient notamment

de l'évolution spontanée des cotisations sociales, de la **contribution sociale généralisée (CSG)** et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, tandis que la taxe sur la valeur ajoutée est spontanément moins dynamique que le PIB.

Le taux de prélèvements obligatoires de l'État atteint 13,5 points de PIB en 2012, en hausse de 0,6 point. Les mesures nouvelles contribuent à la hausse à hauteur de 0,7 point. Elles concernent en particulier les recettes de taxe sur la valeur ajoutée perçue par l'État, d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur le revenu. L'État bénéficie également de transferts supplémentaires de recettes fiscales provenant d'autres sous-secteurs, en particulier dans le cadre du rapatriement à l'État des **taxes** du panier de recettes affectées jusqu'alors aux organismes de sécurité sociale en compensation de l'exonération des heures supplémentaires.

Le taux de prélèvements obligatoires des **administrations publiques** locales augmente de 0,1 point en 2012, et atteint 6,1 points de PIB. L'évolution spontanée des prélèvements obligatoires, en particulier de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, explique cette hausse. Les mesures nouvelles, en particulier la hausse des taux d'imposition des impôts directs locaux, contribuent plus marginalement à l'amélioration des recettes. ■

Définitions

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables.

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

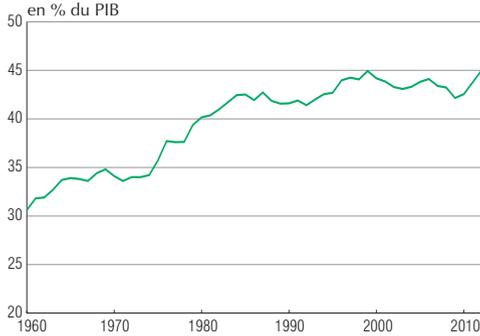
Administrations publiques, administrations publiques locales, contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée (CSG), impôt, impôts en capital, impôts sur la production et les importations, impôts sur les produits, impôts sur les revenus, produit intérieur brut (PIB), taxe, taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2014 – rapport économique social et financier », ministère de l'Économie et des Finances.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2013.
- « Les comptes des administrations publiques en 2012 », *Insee Première* n° 1446, mai 2013.
- « En 2011, les recettes fiscales ont augmenté dans l'UE27 pour atteindre 38,8 % du PIB », *communiqué de presse* n° 68, Eurostat, avril 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taux de prélèvements obligatoires de 1960 à 2012



Note : hors cotisations sociales imputées.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Différents postes de recettes des administrations publiques

en milliards d'euros

	2011 (r)	2012
Prod. des branches marchandes et ventes résiduelles	58,0	59,0
Production pour emploi final propre	1,4	1,4
Paiements partiels des ménages	8,9	9,1
Autres subventions sur la production	3,1	3,1
Recettes de production	71,4	72,6
Intérêts	3,6	3,3
Revenus de la propriété (hors intérêts)	12,6	10,1
Revenus de la propriété	16,1	13,4
Impôts sur la production et les importations	305,2	314,0
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	224,6	243,4
Impôts en capital	10,3	9,6
Cotisations sociales	375,6	387,0
<i>dont cotisations sociales imputées</i>	<i>39,1</i>	<i>40,6</i>
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	-6,2	-4,8
Impôts et cotisations sociales	909,6	949,2
Transferts courants	14,3	15,3
Transferts en capital	1,2	2,4
Autres transferts	15,5	17,8
Total des recettes	1 012,7	1 053,0

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Prélèvements obligatoires au profit des administrations publiques et des institutions européennes

	2011 (r)		2012	
	en Mds d'euros	en % du PIB	en Mds d'euros	en % du PIB
État	259,4	13,0	275,1	13,5
Impôts ¹	251,7	12,6	267,4	13,2
Cotisations sociales	7,6	0,4	7,7	0,4
ODAC	16,2	0,8	17,0	0,8
Administrations publiques locales	119,0	5,9	123,6	6,1
Administrations de sécurité sociale	475,9	23,8	492,9	24,3
Impôts	150,6	7,5	157,7	7,8
Cotisations sociales ²	325,3	16,3	335,2	16,5
Institutions de l'Union européenne	5,0	0,2	5,0	0,2
Total	875,4	43,7	913,5	45,0

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables.

2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

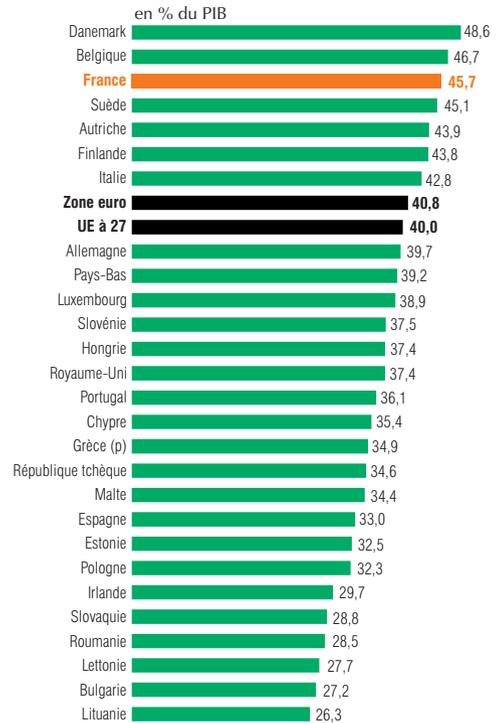
Principaux impôts par catégorie

en milliards d'euros

	2011 (r)	2012
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	201,8	218,4
<i>dont : contribution sociale généralisée (CSG)</i>	<i>86,9</i>	<i>90,0</i>
<i>impôt sur le revenu</i>	<i>50,8</i>	<i>59,5</i>
<i>impôts sur les sociétés</i>	<i>41,9</i>	<i>42,1</i>
<i>contribution au remb. de la dette sociale</i>	<i>6,4</i>	<i>6,6</i>
Impôts de type TVA	140,6	142,5
Impôts sur les produits	79,5	82,0
<i>dont : taxe intérieure sur les produits pétroliers</i>	<i>23,9</i>	<i>23,6</i>
<i>taxes sur les tabacs</i>	<i>11,4</i>	<i>11,6</i>
Impôts divers sur la production	59,1	61,5
<i>dont : cotisation foncière des entreprises</i>	<i>5,3</i>	<i>5,7</i>
<i>cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	<i>11,7</i>	<i>12,7</i>
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	28,4	30,4
<i>dont taxe sur les salaires</i>	<i>11,7</i>	<i>12,0</i>
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	22,8	25,0
<i>dont impôt de solidarité sur la fortune</i>	<i>4,3</i>	<i>5,0</i>
Impôts en capital	10,3	9,6
<i>dont mutation à titre gratuit</i>	<i>8,5</i>	<i>9,0</i>
Impôts de type droits de douanes	2,6	2,5

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'Union européenne en 2011



Note : prélèvements obligatoires y c. cotisations sociales imputées.

Champ : administrations publiques et institutions de l'Union européenne.

Source : Eurostat.